

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 août 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 27 août 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

M'adressant à vous en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois d'août 2008, j'ai l'honneur de vous demander, conformément au paragraphe 1 de l'Article 35 de la Charte des Nations Unies, de convoquer une séance du Conseil de sécurité le 28 août 2008, avec la participation du représentant de la Géorgie, en vue d'examiner les actes unilatéraux illégaux de la Fédération de Russie visant deux provinces géorgiennes (Abkhazie et Ossétie du Sud) qui constituent des violations de la Charte, de toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la Géorgie, des normes et principes fondamentaux du droit international, de l'Acte final d'Helsinki, de l'accord en six points et de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Géorgie. Nous souhaitons que cette séance soit publique.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Irakli Alasania

